

ASSEMBLEE GENERALE
du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR

19 Novembre 2021 à 18 H 30

Le dix-neuf novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Président du SIVU.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs : DULAYET Maurice (Bastennes), LECAT Maylis (Bélus), SEIZE Anr Marie (Candresse), SAINT-PAUL Daniel (Cassen), SARRAUDE Francine (Castelnau Chalosse), SAINT-CRICQ Viviane (Cauneille), DUPREUILH Patrick (Gamarde), LARTIGAU Marie-Josée (Goos), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), DEGERT Benjamin (Louer), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), DEYRIS Anne-Marie (Narrosse), BOISSEL Gérard (Nerbis), MAUP Martine (Onard), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx sur l'Adour), LABAT Alain (Poyanne), SOURIGUES-CHINC François (Saint-Aubin), LAFOURCADE Marc (Saint-Geours d'Auribat), BAUCHIRE Serge (Saint-Martin-de-Seignanx), FOURNET Cyrille (Saint-Vincent de Paul), TACHOIRES Bernard (Tercis), TOURNIER Pierre (Téthiet LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : DAX / MIMBASTE / MUGRON / NOUSSE / PRECHACQ les BAINS et SAUGNAC & CAMBRAN.

Communes non représentées : CLERMONT / DONZACQ / GOUSSE / HINX / MEES / OEYRELUY / POMAREZ / POUILLON / RIVIERE-SAAS & GOURBY / SAINT-JEAN-de-LIER / SEYRESSE / SORT en CHALOSSE et YZOSSE.

Assistaient également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU.
- Mr Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt du CD40.
- Mme Dominique DEGOS, Conseillère départementale Landes.
- Mr Gérard NAPIAS, Président COFOR Landes.

Etaient excusés :

- ❖ Mme Christelle GACHERIEU, Responsable service Forêts Travaux agence ONF LNA.
- ❖ Mr Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental Landes.
- ❖ Mr Eric CONSTANTIN, Directeur ONF Agence LNA.
- ❖ Mme Lucie TAVERNE, Directrice du service Environnement CD40.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU.

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 09 Avril 2021

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 09 avril 2021 a été adressé à tous les délégués. Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à noter. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne BATS, secrétaire du syndicat, est nommée secrétaire de séance.

COMPTABILITE : adoption nouveau référentiel M57 et Compte Financier Unique

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) et la DGFIP (Direction Générale Des Finances Publiques). Ce référentiel a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités locales à compter du 01 janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14.

Il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues.

Il introduit notamment le traitement comptable des immobilisations et de leur amortissement avec la mise en place de la règle du prorata-temporis, les provisions et les dépréciations.

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée.

Enfin il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2022.

L'adoption volontaire du référentiel nécessite une délibération de l'organe délibérant en N-1 pour une application au 1^{er} janvier N. L'adoption de ce référentiel M57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le CFU sera le document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

La commune, sur proposition du Comptable assignataire, adoptera par anticipation, la nomenclature M57 dès le 01 janvier 2022, étant précisé que cette option est irrévocable et se portera candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022.

La mise en œuvre de l'expérimentation du CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat, qui sera transmise ultérieurement, si le Comité Syndical approuve la candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du CFU et de son suivi.

Monsieur le Président propose donc au Comité Syndical l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 01 janvier 2022 et l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes 2022.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'article 242 de la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018,

Vu l'article 106 II de la loi du 07 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article susvisé,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'avis favorable du comptable public annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à adopter, à compter du 01 janvier 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022.
- **DIT** qu'un Règlement Budgétaire et Financier sera élaboré avant le vote du budget 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET : dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes & Cérémonies »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, il propose les dépenses suivantes à prendre en charge à ce compte :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et autres cadeaux offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de départs (retraite ou mutation) ou lors de réceptions officielles.
- les gerbes ou plaques mortuaires offertes par le comité syndical lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour le syndicat.
- le voyage d'étude annuel des délégués communaux ayant un intérêt direct avec les objectifs du SIVU des CHENAIES.

Ouïe l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes & Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces dépenses.

Personnel : Modalités de réalisation des Heures Complémentaires d'un agent à temps non complet

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la secrétaire du syndicat, agent titulaire à temps non complet, de catégorie B relevant du cadre d'emploi de rédacteur, peut être amenée à effectuer des heures (dites heures complémentaires) en plus de son temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de l'autorité territoriale.

VU le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dont les corps de référence sont ceux de la fonction publique hospitalière,

Considérant que les heures complémentaires sont réalisées par les agents à temps non complet, celles-ci seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par ces agents ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel titulaire de catégorie B de la collectivité, dans la limite réglementaire
- **PRECISE** que les heures complémentaires réalisées par l'agent à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces dépenses.

CDG40 - Convention adhésion pôles Retraite et Protection Sociale

Monsieur le Président signale au Comité Syndical que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a approuvé dans sa séance du 26/02/2021 une nouvelle convention d'adhésion aux pôles retraites et protection sociale 2020-2021-2022. Cette convention est totalement adossée à la convention intervenue entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Centre de Gestion des Landes pour les années citées.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion dont le coût s'élève à 150 € par an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** la nouvelle convention d'adhésion pour les années citées et dont le coût est fixé à 150 € par an pour les collectivités de 1 à 5 agents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se référant à ce dossier.

Remboursement de Frais de Personnel à la Commune de LAUREDE

Monsieur le Président précise que lors de chaque réunion du syndicat, l'agent technique de la commune de LAUREDE est mis à contribution pour préparer et ranger la salle de réunion et pour assurer l'assistance technique de la sonorisation.

Il signale que le fonctionnement du syndicat oblige au minima trois assemblées et propose de rembourser ces frais à la commune sur la base d'un forfait annuel de 30 heures. Une convention de mise à disposition de personnel sera signée entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical**, à l'unanimité
des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la proposition du Président à rembourser les frais précités sur la base forfaitaire annuelle de 30 heures.
- **AUTORISE** le Président à signer avec la commune de LAUREDE la convention de mise à disposition de l'agent technique, fonctionnaire territorial.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

BOIS FACONNES : bilan de la campagne 2019

Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) présente le bilan de la campagne 2019.

Rappel programme initial (marché attribué le 06/08/19) :

- **11 communes** dont 9 avec le SIVU comme donneur d'ordres
- **58 hectares** en coupe (contre 45 en 2018)
- **7 059 m³** de bois (6 541 en 2018)
- **12 coupes** dont 11 de régénération, 1 d'amélioration.

Une activité qui reprend un peu plus d'ampleur après le creux de l'année précédente. A noter une clause palombière à Candresse et donc un début des travaux avancé.

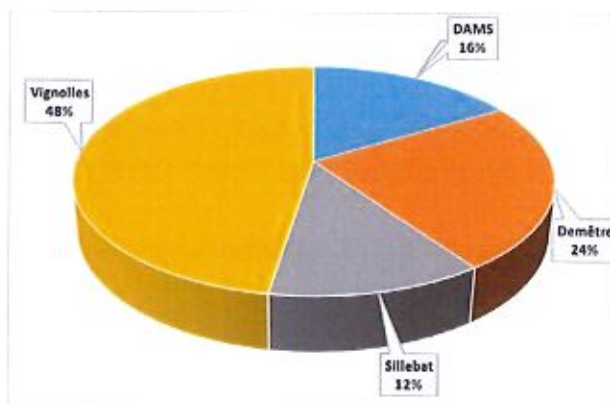
Le marché est constitué des lots ci-dessous :

Donneur d'ordre	Lot n°	Forêt	Parcelle	ETF retenu	Date de début d'exploitation	Décalé de mise bord de route des grumes	Décalé de façonnage des houppiers	Volume estimatif Grumes	Volume estimatif Houppiers	Prix unitaire HT Grumes (en €/m ³)	Prix unitaire HT Houppiers (en €/m ³)	Nbre estimatif houppiers à démontar	Prix unitaire HT démontage Houppiers (en €/m ³)	Prix Total HT
Commune		DAX	17	Vignoles	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	105 m ³	91 m ³	18,00€/m ³	13,00€/m ³			3 073,00 €
Commune		POMAREZ	15	Martin	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	141 m ³	308 m ³	10,00€/m ³	14,00€/m ³			6 540,00 €
SMU	1	BASTENNES	6	ONF	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	233 m ³	464 m ³	20,00€/m ³	15,00€/m ³	20	200 €	16 170,00 €
SMU	2	CANDRESSE	8	Vignoles	1-sept-19	31-mars-20	31-jul-20	308 m ³	462 m ³	17,00€/m ³	14,00€/m ³			11 704,00 €
SMU	3	CASTELNAU	7a	Vignoles	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	277 m ³	405 m ³	16,00€/m ³	15,00€/m ³			10 522,00 €
SMU	4	GOOS	8a	Vignoles	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	66 m ³	192 m ³	18,00€/m ³	15,00€/m ³			4 090,00 €
SMU	5	LOURQUEN	5a, 5b	Vignoles	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	209 m ³	327 m ³	18,00€/m ³	15,00€/m ³			8 667,00 €
SMU	6	PONTONX SUR LADOUR	31	Devine	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	358 m ³	595 m ³	15,00€/m ³	12,50€/m ³			14 070,00 €
SMU	7	FRECHACQ	5 - LOT 2	Devine	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	247 m ³	451 m ³	15,00€/m ³	12,50€/m ³			9 467,50 €
SMU	8	SORTEN CHALOSSE	5	Vignoles	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	294 m ³	595 m ³	16,00€/m ³	13,00€/m ³			12 049,00 €
SMU	9	TETHIEU	15a	Devine	1-oct-19	31-mars-20	31-jul-20	294 m ³	513 m ³	18,00€/m ³	13,50€/m ³			12 217,50 €
TOTAUX								2 565 m³	4 503 m³					100570 €

Une avance SIVU est prévue pour 9 communes et concerne :

- 2 310 m³ de bois d'œuvre
- 4 106 m³a de bois de chauffage
- une avance estimée à 98 957 € pour les frais d'exploitation et 4 ETF ont eu au moins 1 lot au marché.

La répartition par entreprise est présentée ci-dessous.



Les prix unitaires sont stables et ressortent à 17 €/m³ grume et 14 €/m³a houppiers en moyenne.

Evolution du marché :

Un chantier arrêté (Bastennes) suite à la défaillance de l'entreprise DAMS : la parcelle a été vendue en bois sur pied en septembre 2020.

Par conséquent le volume a été recalculé :

- 8 lots restants pour la gestion SIVU
- 2 072 m³ grumes et 3 612 m³a houppiers prévus
- avance estimée à 82 787 € pour le SIVU

Bilan technique :

Bois d'œuvre :

- 2 357 m³ en bord de route soit 114 % du prévisionnel recalculé dont 2 340 m³ vendus, la différence provient essentiellement des purges.

Bois de chauffage :

- 3 851 m³a en pile bord de route (2 m) soit 107 % du prévisionnel, à savoir : 2 490 m³a délivrés et 1 361 m³a vendus.

Bilan financier :

Dépenses : Total = 107 522,62 € HT

- Frais d'exploitation : 91 569,50 € (110 % du prévisionnel recalculé)
- ATDO : 15 953,12 €

Recettes : Total = 346 097 € HT

- Ventes grumes : 252 039 €
- Ventes chauffage : 31 793 €
- Délivrance : 62 265 €

Bilan général :

- le programme est terminé :
 - tous les chantiers sont terminés (grumes et houppiers)
 - toutes les grumes ont été vendues
 - le bois de chauffage a été entièrement vendu ou délivré
- les dernières remises en état en cours (Sort et Castelnaud) ont été faites en août 2021
- les derniers travaux (bois de chauffage Goos) se sont achevés au 03/09/21

Ce qui a posé problème :

- des météo bien arrosées ces deux dernières années
- une entreprise problématique en termes d'organisation :
 - des difficultés à faire exécuter les remises en état
 - obligation de résilier un chantier (Goos) + trouver un autre prestataire
- des périodes d'inactivité avec la crise COVID

Bilan : 238 574 € HT soit un prix moyen de 49 €/m³

TRAVAUX SYLVICOLES 2020 : avancement des travaux

Mr Frédéric ARRIEUSSECQ (ONF) présente le bilan des travaux sylvicoles réalisés en 2020.

Le prévisionnel en quelques chiffres :

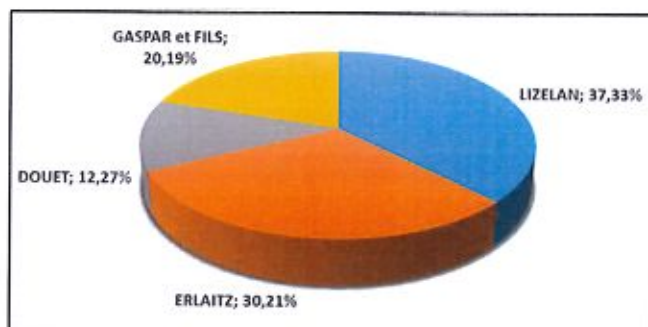
- ▶ **Marché (total) : 381 087,51 € TTC**
 - le marché principal (lots 1 à 11) représentant 305 803,65 € TTC
 - régie communale : 12967,32 € TTC
 - protections : 16 934,40 € TTC
 - publicité : 1620 € TTC
 - ATDO : 43 762,14 € TTC
- **45 communes concernées** (43 en 2019, 44 en 2018, 44 en 2017, 42 en 2016, 40 en 2015, 39 en 2014 et 38 en 2013)
- **490 hectares de forêts** (hors regarnis et compléments) soit **18 %** de la surface chêne des communes du SIVU
- autres : contrat de culture CHP (Ets Naudet) => 21 905 € TTC

Résultats de la consultation publique marché principal :

- 7 entreprises ont transmis des offres, dont un nouveau venu (Ets Gaspard et Fils)
- 1 offre rejetée (AFB) non recevable
- comme à l'accoutumée, peu d'entreprises pour les travaux de plantation (lots 1 à 3) : une seule offre pour chaque lot (Erlaitz et Lizelan)
- 2 offres sur les lots 4 à 9 ainsi que pour le 11, 3 offres pour le lot 10
- volonté du maître d'ouvrage de limiter le nombre de lots par ETF : les lots 5, 9 et 11 ont été attribués au deuxième meilleur choix
- le lot 4 a été attribué au titulaire de la meilleure note globale
- montant de l'offre la moins disante : 322 156 € TTC (+ 5,08 % par rapport à l'estimation)

- montant de l'offre proposée à la CAO, après application des règles du marché : 336 499 € TTC (+ 9,12 % par rapport à l'estimation)
- la CAO (07/10/2020) décide pour des raisons budgétaires de ne pas attribuer les lots 6 et 10 : le montant ressort à 278 404 € TTC dont la répartition entre les entreprises est la suivante :

Offres retenues - Répartition par Entreprises		
Entreprises	Montants	Pourcentage
LIZELAN	103 935,52 €	37,33%
ERLAITZ	84 104,93 €	30,21%
DOUET	34 150,05 €	12,27%
GASPAR et FILS	56 214,07 €	20,19%
Totaux	278 404,58 €	100,00%



➤ Récapitulatif du marché recalculé après la CAO (€ TTC) :

SIVU	1	2	3	Total
Marché principal (dont plants)	71639,96	108667,66	122001,69	300309,32
Régie communale	3511,60		8526,30	12037,90
Protections		17498,88		17498,88
Publicité	405,12	421,68	793,20	1620,00
ATDO	10495,06	12452,63	20814,46	43762,14
Total	86051,74	137040,85	152135,65	375228,24

- SIVU 1 (entretien des plantations) → 23 %
- SIVU 2 (travaux de plantation) → 36 %
- SIVU 3 (régénération naturelle) → 41 %

Réalisation du programme 2020 (€ TTC) :

SIVU - montants € TTC	Prévisionnel	Montant après CAO	Réalisé
Marché principal (dont plants)	305803,65	300309,32	267075,55
Régie communale	12967,32	12037,90	10814,30
Protections	16934,10	17498,88	17498,88
Publicité	1620,00	1620,00	1620,00
ATDO	43762,14	43762,14	35001,75
Total	381087,21	375228,24	332010,48

Sur le marché principal, une différence due à des annulations de travaux pour près de 27 300 €, et à des sous-réalisations pour près de 5 900 € TTC. L'ATDO a été recalculé en fonction du réalisé, d'où différence de près de 8 700 € TTC.

Analyse technique et bilan :

Déroulement des travaux :

- les travaux de plantation ont pu être menés à bien, bien que de justesse : en bénéficiant d'une météo clémente, près de 31 500 plants ont été installés dont 25 000 de chêne pédonculé pour 17,28 ha au total de plantation

- les taux de reprise (contrôle fin septembre) sont bons et tous > à 90 % sauf pour Saignac – parcelle 2a (< 80 %) pour laquelle un regarni va être demandé conformément au CCTP.
- les autres travaux SIVU 1 et 3 ont été gérés au mieux en fonction de la météo ; les annulations ont porté surtout sur le lot 5 dont le titulaire était Gaspar, du fait des inondations.
- **en +** : le contrat de culture a porté ses fruits et les plantations ont été réalisées avec des plants de chêne issus de graines du Sud Adour.
- **en -** : pour le marché 2021, certaines parcelles portent 2 saisons de végétation.

Une année chaotique :

- du fait principalement de la crise COVID : un marché lancé avec 4 mois de retard par rapport à une année « normale », des entreprises qui ont augmenté les prix du fait des conditions d'exécution incertaines et des problèmes de financement qui ont conduit à limiter les travaux.
- une météo capricieuse cet hiver avec des parcelles inondées et des travaux retardés voir annulés pour cause de terrains humides.
- en conclusion : des travaux qui auraient dû être terminés fin janvier étaient toujours en cours en avril.

TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME 2021 - avancement

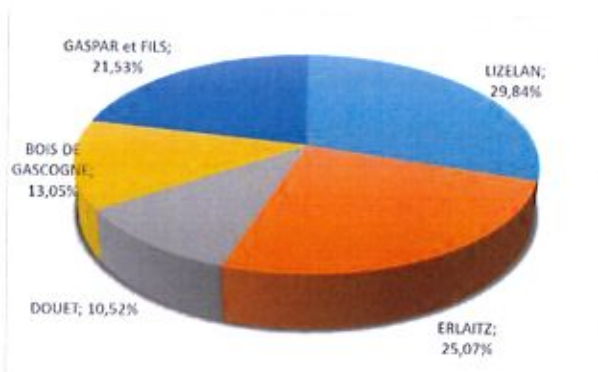
Le programme 2021 concerne **43 communes** (45 en 2020, 43 en 2019). Le montant total prévisionnel TTC du marché (estimé sur la base des prix unitaires moyens des 3 dernières années) se chiffre à

- **415 224,59 €** (avec assistance technique)
 - entretien des plantations → 25,2 % du programme (23,9 % en 2020)
 - travaux de plantation → 17,4 % du programme (28,3 % en 2020)
 - acquisition et entretien des régénérations naturelles → 57,4 % du programme (47,8 % en 2020)
- ↳ **460 hectares** de forêts (hors regarnis et compléments) soit **17 %** de la surface chêne des communes du SIVU.

Les résultats de la consultation (CAO du 28/06/21)

- 10 lots pour un montant estimé à 329 175,78 € TTC (299 250,65 € HT)
- 5 entreprises ont transmis des offres
- Comme à l'accoutumée, peu d'entreprises pour les travaux de plantation : une seule offre sur les lots 1 et 2 : Erlaitz et Lizelan
- 2 offres sur les lots 4 à 7 + 9 et 10, une offre sur les lots 3 (Erlaitz) et 8 (Lizelan)
- Volonté du SIVU de limiter le nombre de lots par ETF : les lots 5, 6, 9 ont été attribués au 2ième meilleur choix d'où surcoût de 17 123 € TTC
- Montant du marché après attribution : 287 310,51 € HT (- 4,16 % par rapport au prévisionnel)

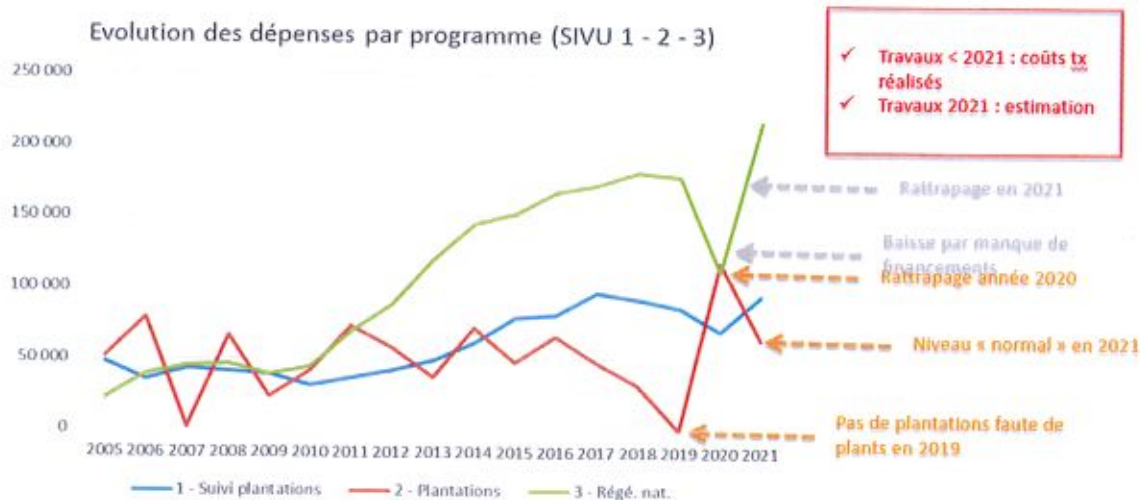
Répartition des lots : Montant total € TTC recalculé après CAO : **399 829 €**



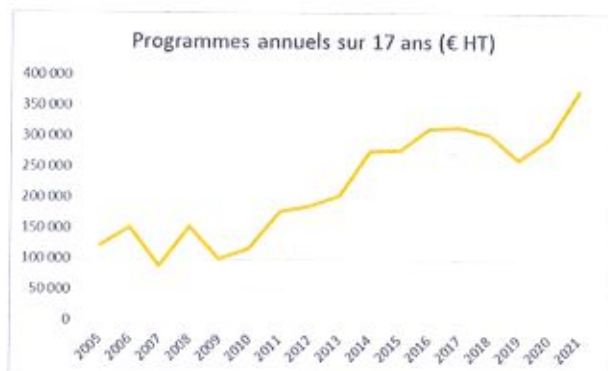
Offres retenues - Répartition par Entreprises € HT

Entreprises	Montants	Pourcentage
LIZELAN	85 740,00 €	29,84%
ERLAITZ	72 015,20 €	25,07%
DOUET	30 223,26 €	10,52%
BOIS DE GASCOGNE	37 486,05 €	13,05%
GASPAR et FILS	61 846,00 €	21,53%
Totaux	287 310,51 €	100,00%

Montant HT des programmes SIVU sur 17 ans :



- SIVU 1 : Stabilisation voire diminution depuis 2017
- SIVU 2 : rattrapage pour les travaux de plantation en 2020 et stabilisation en 2021
- SIVU 3 : rattrapage en 2021 des lots non réalisés en 2020



Avant 2021 : coûts réels
 2021 : prévisionnel. Le programme global est stable depuis 2016. Après une diminution notable en 2019 faute de plants, le programme retrouve en 2020 un niveau habituel car le SIVU 2 et le SIVU 3 s'équilibrent. Cependant, le programme 2020 ne sera pas réalisé entièrement et le programme 2021 récupère les reports.

Etat d'avancement du programme 2021 :

- Lots 1 à 10 :
 - les travaux sylvicoles sont terminés, hors dépressage.
 - 4 lots sont entièrement terminés (lots 4, 8, 9, 10).
 - lot 3 (réal. 92 %), lots 5, 6, 7 (réal. 99 %) : ne restent que les dépressages à faire cet hiver
 - lots 1 et 2 (plantations) : en cours
 - 67 % des travaux des lots 1 à 10 ont été facturés et payés
- Entretien N + 1 : fait à 100 %
- Régie Communale : fait à 78 % (reste 12 ha à Pontonx)

Rappel des délais : Dépressages : du 15/12/21 au 31/12/21 / Plantations : jusqu'au 28/02/22

Sur le déroulement des travaux :

- dans l'ensemble, les travaux sont réalisés dans les délais et les exécutions sont correctes.
- l'entreprise Gaspard confirme la bonne impression que nous avons l'an passé. Elle a travaillé en août et septembre mais le SIVU avait accordé cette dérogation aux délais habituels, août étant un mois de congés.
- il a fallu accorder une prorogation de délai à Erlaitz au 15/10, suite à une présence en pointillés en septembre. A surveiller par la suite...
- l'entreprise LIZELAN est en cours d'intervention pour la préparation des plantations de cet hiver.

Par conséquent, après une année 2020 perturbée, nous retrouvons un rythme plus conforme à l'historique des travaux du SIVU.

RECOLTE DE GLANDS : campagne 2021

Les objectifs : répondre à des besoins locaux et nationaux

- sécuriser l'approvisionnement pour les plantations du marché SIVU en provenance QRO-361
- alimenter le marché national via la sécherie ONF de la Joux
- enclencher une sorte de roulement récolte/production et sécuriser les approvisionnements

Comment ça marche ?

- ▶ ONF UT-Dax : trouve les entreprises et organise les travaux de débroussaillage et de ramassage et demande à la Sécherie de la Joux de réserver 600 litres (≈ 30 000 plants) pour les besoins du SIVU 2022-23
- ▶ ONF Sécherie de la Joux : finance les travaux, traite les graines et bloque 600 litres pour le SIVU
- ▶ SIVU : passation d'un contrat de culture avec un pépiniériste qui achète les graines à la Joux, met en culture et fournit les plants au prix du contrat.

Les opérations de terrain :

- ▶ Choix des parcelles : sur peuplements classés : FC de Poyanne et FC de Mées pour 2021
- ▶ Contrôle fructification : ONF, mois d'août
- ▶ Travaux :
 - Débroussaillage : Entreprise Borel (320 €/ha)
 - Ramassage des graines : Entreprise Erlaitz (3,5 €/litre)
 - Expédition à la sécherie de la Joux
 - Travaux réalisés semaine du 1^{er} au 09/11/2021 => **récolte de 1 900 litres**
- ▶ Prochaines étapes : passation du marché du contrat de culture : 14/12/2021, choix du pépiniériste et mise en culture : année 2022

Comparatif itinéraires régénération naturelle/régénération artificielle

Les objectifs :

Eclairer le SIVU des chênaies de l'Adour car des régénérations naturelles peuvent échouer et des coûts de RN peuvent se cumuler avec des coûts de plantation...Il s'agit donc de déterminer à partir de quand il est raisonnable financièrement de basculer sur une plantation.

Pour débroussailler le terrain :

En fait, la réussite des RN est évaluée au niveau de la coupe secondaire et le milieu commande :
Pour la RN, il est exposé deux itinéraires...

- un en milieu riche (RN1), donc coûteux en travaux
- un autre moins coûteux (RN2), sur milieu moins favorable à la végétation concurrente.

Chaque itinéraire de RN est comparé au coût de la plantation afin d'essayer de déterminer s'il est pertinent d'insister sur les travaux de RN... financièrement.

Comparaison RN1/plantation :

Le coût d'une plantation :

CHENE PEDONCULE Plantation et entretien		
Année	Types de travaux	Coûts € HT/ha
Installation:		
n-1	Reprise éventuelle de l'assainissement	160
n	Broyage de la végétation (sans ligneux)	780
n	Préparation du sol (sous-solage dent Becker)	330
n	Emiettage-reprise du labour	200
n	Fourniture de plants de CHP (1560/ha -10% <i>lourdières</i>)	1544
n	Mise en place des plants	913
n	Fourniture des protections (550 / ha)	660
n	Mise en place des protections	512
Travaux d'entretien:		
n+1 à n+8	Dégagement mécanique des interlignes	250
n+1 à n+8	Dégagement manuel des plants	290
TOT REB		4939
TOT REB + ASSAIN		5099
TOT ENT		4320
TOTAL		9419

Le coût de la RN1 :

CHENE PEDONCULE Renouvellement du peuplement par régénération naturelle		
Année	Types de travaux	Coûts € HT/ha
Acquisition RN :		
n-2	Reprise éventuelle de l'assainissement	160
n-1	Broyage en plein de la végétation (< 5 cm de diamètre)	730
n	Coupe d'ensemencement	
n	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+2	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+3	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+3	Coupe secondaire	
n+5	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+6	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+6	Coupe définitive	
Travaux d'entretien :		
n + 8	Broyage en plein au dessus des semis	380
n + 9	Ouverture des cloisonnements et dégagement manuel	650
n+10 à n +17	Entretien de cloisonnement et dégagement manuel	4480
n+18	Entretien cloisonnement + Nettoyement-dépressage	930
TOT acquisition RN		2630
TOT acquisition + ASSAIN		2790
TOT ENTRETIEN		6440
TOTAL		9230

Nous pouvons constater que les coûts sont équivalents.

Si échec de la régénération, la perte de l'investissement correspond à trois années de broyage en plein, soit 1 140 €/ha.

Comparaison RN2/plantation :

La régénération naturelle est moins coûteuse car elle comporte moins de travaux. Si échec de régénération, constaté après la coupe secondaire, l'investissement en broyage est perdu, soit 380 €/ha.

Le coût d'une plantation :

CHENE PEDONCULE Plantation et entretien		
Année	Types de travaux	Coûts € HT/ha
Installation:		
n-1	Reprise éventuelle de l'assainissement	160
n	Broyage de la végétation (sans ligneux)	780
n	Préparation du sol (sous-solage dent Becker)	330
n	Emiettage-reprise du labour	200
n	Fourniture de plants de CHP (1560/ha -10% <i>lourdières</i>)	1544
n	Mise en place des plants	913
n	Fourniture des protections (550 / ha)	660
n	Mise en place des protections	512
Travaux d'entretien:		
n+1 à n+8	Dégagement mécanique des interlignes	250
n+1 à n+8	Dégagement manuel des plants	290
TOT REB		4939
TOT REB + ASSAIN		5099
TOT ENT		4320
TOTAL		9419

Le coût de la RN 2 :

CHENE PEDONCULE Renouvellement du peuplement par régénération naturelle		
Année	Types de travaux	Coûts €/ha
Acquisition RN :		
n-2	Reprise éventuelle de l'assainissement	160
n-1	Broyage en plein de la végétation (< 5 cm de diamètre)	730
n	Coupe d'ensemencement	
n+2	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+3	Coupe secondaire	
n+5	Broyage en plein au dessus des semis	380
n+6	Coupe définitive	
Travaux d'entretien :		
n + 8	Broyage en plein au dessus des semis	380
n + 9	Ouverture des cloisonnements et dégagement manuel	650
n+10 à n +17	Entretien de cloisonnement et dégagement manuel	4480
n+18	Entretien cloisonnement + Nettoyement-dépressage	930
TOT acquisition RN		1490
TOT acquisition + ASSAIN		1650
TOT ENTRETIEN		6440
TOTAL		8090

En conclusion :

Récapitulatif des coûts €/ha :

Coût plantation réussie	Coût RN1 réussie	Coût RN2 réussie	Coût total si échec régénération RN1	Coût total si échec régénération RN2
9419	9230	8090	10 509	9749

A partir de ces constats financiers :

- en milieu moyennement riche, il y a peu de risques à enclencher une RN à condition de ne pas s'acharner au-delà de la coupe secondaire.
- en milieu riche, la question du choix entre les deux itinéraires peut se poser. Un échec de régénération est pénalisant sur le plan financier => surcoût de près de 1 000 €/ha.
- la décision revient à arbitrer entre une dépense concentrée sur 8 ans et une autre étalée sur 18 ans.

Ne pas oublier toutefois :

- une RN est moins sensible à la pression du gibier.
- elle présente plus de diversité génétique.
- 90 % du coût de la plantation est concentrée sur une seule année.

Les COURS du BOIS

En début d'année, il était prudent de prophétiser une baisse des cours du bois en 2021 or ce n'est pas réellement ce qui s'est passé...

Le contexte général :

- ✓ Une relance mondiale soutenue par des plans de relance étatiques
 - ✓ Forte demande en grumes et sciages des USA et de la Chine
 - ✓ La Russie n'exporte plus ses bois
- ⇒ Ces différents phénomènes impactent le marché des sciages. Par ailleurs, le merrain subit une baisse de la demande...

Zoom sur les grandes filières de valorisation :

► **Bois d'œuvre (hors palettes) :**

La construction, la rénovation et le bricolage tirent le marché du bois à des niveaux record. Entre septembre 2020 et août 2021, un niveau de transaction exceptionnellement élevé dans l'ancien du fait des achats de biens à la campagne et du fait d'une hausse des héritages. Le marché de l'immobilier neuf a subi un rattrapage post-covid très net et se stabilise. Sur les chantiers, la pénurie de bois perdure du fait de la demande US et chinoise ; dès lors, constatation d'une hausse de + 20 % des sciages résineux entre 07/20 et 07/21.

► **Bois d'industrie, palettes, bois énergie**

- ✓ Palettes : en Allemagne, la palette neuve euro standard a doublé en un an (21 €)
- ✓ Panneaux : sur un an, + 14 % pour la production de panneaux en France. Les prix augmentent de + de 25 %, suite à la demande du secteur de la construction.

- ✓ **Papier carton** : des prix tirés vers le haut avec la hausse de la demande de l'emballage (e-commerce). Le marché de l'hygiène reste porteur.
- ✓ **Bois énergie** : face à la hausse massive des énergies fossiles et de l'électricité, la ressource connaît un regain d'intérêt

► **Tonneaux (chêne à merrain)**

Une baisse d'achat de merrain multifactorielle. En 2021, la récolte française de vin a souffert de gelées tardives d'avril => baisse de la récolte attendue de 30 %. Sur un an, les ventes vers les USA (- 27 %) et vers l'Australie (-18 %) chutent du fait d'incendies de vigne.

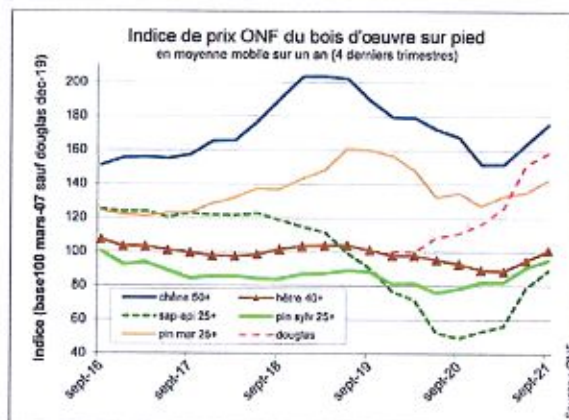
Le secteur du vin est pénalisé par la fermeture des restaurants suite à la pandémie COVID 19.

Le prix des bois

Données ONF au niveau national :

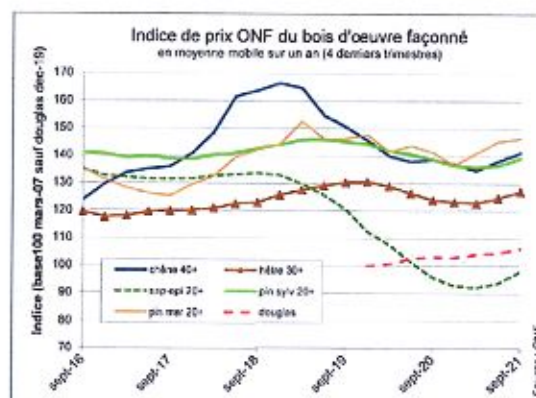
BOIS SUR PIED ↗

De septembre 2020 à septembre 2021, ces ventes « explosent », quelle que soit l'essence. Les prix sur un an remontent : hêtre (+8 %), chêne (+5 %), pin maritime (+6 %), sapin-épicéa (+81 %), pin sylvestre (+22 %) et douglas (+43 %), une essence moins présente en forêt publique.



BOIS FAÇONNÉ ↗

Sur la même période, les prix entament une remontée. Ils sont en légère hausse pour le pin maritime (+4 %), le douglas (+ 3 %), le hêtre (+ 3%), le sapin-épicéa (+2 %) ou encore le chêne (+ 2 %). En revanche, les prix du pin sylvestre ne bougent pas (0 %).



Focus sur le chêne :

En matière de sciages, les prix progressent de 8 % en moyenne sur un an et la demande asiatique en grumes de chêne explose de + 64 % entre septembre 2020 et août 2021.

Vente ONF BSP du 14/09/21 : un bon cru pour le Sud-Adour :

Sur 16 lots, un seul invendu, des prix > de 20 % par rapport aux estimations et un positionnement hégémonique de Garcia Varona.

Ventes BF grumes chêne 2020 – UT Dax :

Un Prix Unitaire en augmentation par rapport à 2019 (140 €/m3 pour la moyenne des meilleures ventes en 2019 contre 158 €/m3 pour la moyenne des ventes en 2020).

VOYAGE D'ETUDE

Le Président rappelle le voyage d'étude organisé en Terres Limousines dans le fief ONF de Jean-Baptiste SCHNEIDER qui souhaitait recevoir les délégués du SIVU pour leur faire découvrir divers sites forestiers. Vous trouverez en annexe, un compte-rendu de cette tournée forestière.

QUESTIONS DIVERSES

1. Répulsif TRICO Forêt :

Mr ARRIEUSSECQ lance une réflexion sur les protections gibier installées lors des plantations (1 plant sur 3 est protégé et le coût est de 2 € par plant). Lors de FOREXPO à Mimizan, il précise avoir été contacté par une société vendant un répulsif « TRICO Forêt », ce produit est composé de soufre et de graisse mouton. Il est déjà utilisé sur le pin maritime et les résultats sont concluants. Mr ARRIEUSSECQ demande au Président s'il ne serait pas possible d'effectuer un test lors des prochaines plantations et d'inclure cette prestation dans le futur marché. Le coût du produit semble un peu élevé car il faut deux pulvérisations par an, reste à voir l'efficacité sur le chêne. La réflexion est lancée et une décision sera prise lors de la prochaine séance pour envisager un test.

2. Intervention de Mr NAPIAS :

Mr Gérard NAPIAS, président des Communes Forestières des Landes remercie le Président pour son invitation à l'Assemblée Générale et l'assure que c'est avec plaisir qu'il continue à découvrir les actions menées par le syndicat. En tant qu'entrepreneur forestier, il comprend les difficultés que rencontre le SIVU lors des travaux sylvicoles et souligne la qualité des œuvres réalisées. Il conseille de faire respecter le cahier des charges par les entreprises.

Concernant la contribution supplémentaire de 30 millions d'euros qui était demandée aux Communes Forestières pour rétablir le budget de l'ONF, il précise qu'après 5 mois d'un combat continu et grâce au soutien de milliers de communes qui ont voté la motion de la FNCOFOR, les Communes forestières ont enfin été entendues. L'État abandonne ce projet et cette décision a été confirmée le 18 novembre par le Président de la République lors de son discours au Congrès des Maires.

3. Intervention de Mme DEGOS - Conseillère départementale.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle assiste aux Assemblées Générales du syndicat et nous assure ne pas rencontrer beaucoup de structures intercommunales qui traitent les problématiques, c'est une vraie richesse. Elle nous informe de la fidélité du Conseil Départemental au niveau de la subvention (60 000 €) en soutien aux productions locales et forestières et confirme que nos chênaies sont remarquables et qu'il nous appartient de faire de la communication au grand public. Quant à l'école de la forêt, il est nécessaire de revoir cette action pour l'année prochaine et recontacter la direction à l'Environnement au CD40.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été étudié et les questions diverses traitées, le Président déclare la séance close à 20 H 50.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 30 décembre 2021.



Signé

Le Président

Michel ROUSSEL



